



Date : 12 juin 2024

Titre : Services de courtage immobilier pour la sensibilisation au marché immobilier local de l'ambassade du Canada en Italie, à Rome

Numéro d'appel d'offres : 25-265824

Les questions et réponses suivantes sont liées au document d'appel d'offres mentionné ci-dessus.

Questions et réponses n° 3

Q 15. « Nous ne pouvons pas trouver ou télécharger les formulaires requis en 7.3 b) et/ou 7.5. »

R15. Veuillez consulter les formulaires au lien suivant : [Formulaires pour la conformité à l'intégrité des fournisseurs - Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/formulaires-pour-la-conformite-a-lintegrite-des-fournisseurs)

Q 16. « Pour les points 4.1 – Transactions immobilières et 4.3 – Transactions diplomatiques, le plafond minimum (3,0 millions de dollars et 1,0 million de dollars) par rapport aux transactions de location est-il basé sur le loyer annuel ou le loyer cumulé sur la durée initiale du bail (6 ans en Italie) ? »

R16. Pour les considérations relatives aux logements du personnel (logement du personnel), le montant total doit être d'au moins 180 000 euros sur la durée de location (6 ans). Pour la location d'espaces commerciaux (ambassade, consulat, annexe de l'ambassade et autres sites utilisés pour les opérations officielles et la représentation), une contrepartie totale de 1 000 000 euros sur la durée de location (6 ans).»

Q 17. "Pour les frais du formulaire d'appel d'offres phase facultative #2 (option de location), le pourcentage des frais est-il basé sur le loyer annuel global ou sur le loyer cumulatif total de la période de location initiale ? En Italie, les contrats de location sont légalement de 6 ans minimum dans la première durée de location.

R17. Le pourcentage sera basé sur le loyer global de la première année.
